

*Protocole de discussion*

*entre le*

*Ministre de l'Education nationale*

*le*

*SIEN-UNSA Education*

<p>Les IEN sont appelés à jouer un rôle central dans l'adaptation du système éducatif et la mise en œuvre des réformes: modification de l'organisation de la semaine scolaire et des programmes dans le premier degré, réforme du baccalauréat professionnel et perspectives concernant l'orientation dans le second degré.</p> <p>Aussi est-il apparu nécessaire, dans ce contexte, de réfléchir aux missions, au positionnement et aux modes de reconnaissance des IEN en fonction de l'évolution du métier qu'impose le rythme des différentes réformes et aux configurations propres à chaque secteur de leurs interventions.</p> <p>A partir de ces constats et de ces objectifs, le SIEN-UNSA et le ministre de l'Education nationale décident d'engager des discussions sur les missions des IEN et l'attractivité de leurs fonctions. Afin de permettre des avancées concrètes la réflexion sera structurée autour des problématiques et des calendriers propres à chaque secteur.</p>	<p>Ce protocole ouvre une période de négociation au terme de laquelle des mesures concrètes doivent être arrêtées, tant en ce qui concerne les missions que les carrières et les condition de travail des IEN.</p> <p>Ces mesures seront discutées jusqu'à la mi-juillet pour être mises en œuvre à partir de la rentrée 2008.</p> <p>De premières évolutions par rapport au projet initial de protocole ont été obtenues par notre syndicat ; elles ont en particulier permis de rappeler que c'est bien l'ensemble des IEN dont la carrière doit être améliorée et dont les missions doivent être précisées et non les seuls IEN du premier degré.</p> <p>C'est donc maintenant que va s'ouvrir une phase courte d'échanges avec le ministère pour que les intentions affichées aujourd'hui se concrétisent dans tous les domaines.</p>
<p><b>I. Groupe de travail premier degré :</b></p> <p>D'importantes réformes interviennent dans les contenus comme dans l'organisation du temps scolaire à la rentrée, avec en perspective le double objectif de réduire par trois l'échec scolaire lourd et de diminuer le redoublement. Aussi le travail commun sera-t-il engagé prioritairement sur ce secteur.</p> <p>Les inspecteurs jouent un rôle clé dans l'animation et le pilotage de ce dispositif. Il leur revient de mobiliser les enseignants par un projet de circonscription aux objectifs lisibles, fondé sur l'analyse des résultats des élèves et mettant en œuvre le principe de la liberté pédagogique. Faire de l'inspection</p>	<p>Une première réunion de travail est d'ores et déjà fixée au 18 juin. Nous veillerons à ce que les échanges se poursuivent à un rythme soutenu jusqu'au 14 juillet où doit être finalisé le document de synthèse. Nous ferons régulièrement le point sur les débats et leurs conclusions.</p> <p>Il est clair que dans le cadre de ces échanges nous resterons fidèles aux engagements pris par ailleurs (groupe des 20 sur les programmes scolaires du premier degré).</p> <p>Nous nous attacherons à défendre le principe de la liberté pédagogique dans le cadre d'un projet de circonscription, pour autant que</p>

<p>individuelle le temps privilégié de vérification des acquis des élèves et de l'efficacité des outils et des méthodes constitue une nouvelle orientation pour le métier d'IEN.</p> <p>Cette perspective conduit à aborder les points suivants :</p>	<p>celui-ci présente un caractère fonctionnel et ne constitue pas une contrainte formelle. Si nous adhérons, bien évidemment, à l'objectif d'une amélioration des résultats de l'école, nous soutenons aussi que celui-ci nécessite des ressources pédagogiques qui restent à construire...</p>
<p><b>1. Missions des IEN :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs et modalités de l'évaluation des personnels: nature, modes et rythmes de l'inspection individuelle</li> <li>• Rôle et positionnement des IEN dans le pilotage et l'évaluation des unités éducatives : écoles, circonscriptions...</li> <li>• Inscription dans le territoire : Configuration des circonscriptions.</li> </ul>	<p>Les pistes tracées correspondent bien aux difficultés que nous évoquons régulièrement quant à l'exercice de nos missions. Il reste maintenant à préciser les modalités de mise en œuvre, ainsi que les conditions permettant la réalisation de ces objectifs ambitieux.</p> <p>La question de l'évaluation sera débattue dès le 18 juin. Si elle constitue le cœur de notre métier, il faut pourtant en préciser le sens et la nature (évaluation des progrès des élèves, des enseignants, des établissements... dans une perspective descriptive ou pour l'amélioration du système...). Ces points devront bien sûr être précisés pour que les orientations fixées ne restent pas au niveau du vœu pieux mais se concrétisent dans des protocoles professionnalisés.</p>
<p><b>2. Attractivité de la fonction :</b></p> <p>L'IEN fait partie de l'encadrement supérieur et son recrutement comme ses conditions d'exercice doivent faire l'objet d'une attention soutenue afin de valoriser l'attractivité du corps. Dans cette perspective les points suivants seront discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrée dans la carrière : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversification des modes et des viviers de recrutement.</li> <li>- Renouvellement de la formation initiale.</li> </ul> </li> <li>• Conditions d'exercice: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déroulement de carrière : amélioration de la fluidité des parcours professionnels et formation continue</li> <li>- Régime indemnitaire : évolution en cohérence avec celle des missions</li> <li>- Facilitation des modalités matérielles d'exercice.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Pour améliorer l'attractivité de la fonction d'IEN, nous avons des mandats précis dont nous revendiquerons la concrétisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction de la durée d'échelon à la classe normale,</li> <li>- amplification et facilitation des possibilités d'accès à la hors classe</li> <li>- revalorisation des indices terminaux de la classe normale et de la hors classe</li> <li>- amélioration du régime indemnitaire avec incidence sur le calcul des pensions de retraites</li> </ul> <p>Par ailleurs les conditions d'exercice deviennent de moins en moins acceptables, avec en particulier la question des frais de déplacement. Une solution doit impérativement être trouvée.</p>

<p><b>3. Le calendrier de ces discussions s'établit de la façon suivante :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• juin/juillet : discussions et élaboration d'un document de synthèse.</li> <li>• Septembre : finalisation et début de mise en œuvre.</li> </ul>	<p>Nous avons demandé et obtenu un calendrier resserré, nous veillerons à ce qu'il soit respecté.</p>
<p><b>II. IEN exerçant dans le second degré :</b>  Le second degré est également concerné par des réformes qui interrogent le rôle et le positionnement des IEN dans l'exercice de leur métier et les modes de reconnaissance. Deux démarches distinctes seront conduites en ce qui concerne l'enseignement professionnel et l'orientation.</p> <p style="text-align: center;"><b>1- Missions des IEN ET-EG</b></p> <p>La rénovation de la voie professionnelle ainsi que les parcours diversifiés au collège (classe de troisième à découverte professionnelle, parcours de découverte des métiers) amènent les inspecteurs de l'éducation nationale exerçant dans le second degré à une évolution de leurs missions et de leur champ d'intervention.</p> <p>Ainsi, une réflexion spécifique aux missions des IEN ET-EG est-elle nécessaire au moment où la voie professionnelle est renouvelée.</p> <p>Un groupe de travail sera constitué. Il abordera les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Champs de l'intervention des IEN ET-EG compte tenu de l'évolution du système éducatif.</li> <li>- Objectifs et modalités de l'évaluation des professeurs de l'enseignement professionnel.</li> <li>- Accompagnement de la rénovation de la voie professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Participation au pilotage académique</li> <li>○ Accompagnement des équipes éducatives et suivi des projets d'établissement</li> </ul> </li> <li>- Modalités matérielles d'exercice</li> </ul>	<p>Cette affirmation de la nécessaire reconnaissance de l'importance du pilotage mis en place par les inspecteurs du second degré était pour nous essentielle.</p> <p>Nous avons rappelé que le corps des IEN devait être pris en compte dans sa globalité et non seulement en fonction de la conjoncture.</p> <p>Le groupe de travail évoqué se réunira très prochainement et là encore, nous ferons état de l'avancée de la réflexion sur notre site. Comme pour le premier degré, nous avons réclamé que des conclusions concrètes soient tirées en matière de définition des missions.</p> <p>Nous avons aussi insisté sur les conditions d'exercice du métier (frais de déplacement en particulier) ; le ministre nous a assuré de sa volonté de trouver une solution ; nous insisterons pour que celle-ci ne soit pas une demi-mesure.</p>

## **2. Missions des IEN IO dans le cadre de la réflexion globale sur l'orientation qui débute**

Les missions des IEN IO doivent être clairement réfléchies, en lien avec la construction du nouveau service public de l'orientation. Les champs d'intervention des IEN IO, ainsi que la question de la hiérarchie de leurs différentes missions, seront discutés autour notamment des thématiques suivantes :

- Missions d'évaluation et de pilotage des dispositifs d'information et d'orientation

Evaluation et participation au pilotage des dispositifs relatifs au décrochage scolaire

Le ministre nous a confirmé que des précisions relatives au service public de l'orientation seraient arrêtées dans un cadre interministériel et présentées en octobre. Cette échéance doit donc être prise en compte pour la définition des missions des IEN IO.

Cependant nous avons insisté sur notre volonté de contribuer à la réflexion du ministère sur ces nouvelles inflexions ; une première rencontre est programmée le 17 juin.

Comme pour les autres spécialités, nous avons souligné la charge de travail des inspecteurs et la nécessaire reconnaissance qu'elle justifie. Nous veillerons aussi à ce que soient améliorées les conditions matérielles de travail.